



Réparations dans vide sanitaire en copropriété

Par **Anthony83300**, le 21/11/2018 à 07:28

Bonjour a tous .

Une nouvelle question au sujet de notre copropriété.

Un coproprietaire qui loue son logement à une fuite d eau sur l arrivée générale qui dessert son logement.cette fuite est donc dans le vide sanitaire (Nous avons une arrivée d eau générale et ensuite chaque logement a une ligne qui le raccorde et le relevé d eau se fait via des sous compteurs) ce coproprietaire n habite pas sur place et veut faire faire les travaux par son locataire . Au vu de la complexité de notre vide sanitaire et du peu de soin que ce locataire apporte aux choses nous avons peur que cela soi pire que mieux . Qui doit et peut intervenir dans ce vide sanitaire commun et doit on partager les coûts de réparation de sa fuite d eau localisée sur sa conduite d eau uniquement.

Merci d avance pour vos réponses .

Anthony.

Par **janus2fr**, le 21/11/2018 à 07:29

Bonjour,
C'est à votre syndic de gérer tout cela.

Par **Anthony83300**, le 21/11/2018 à 08:40

Bonjour.

Oui je l imagine .

Je suis le syndic bénévole et ce cas de figure est le premier d où ma question .

Par **youris**, le **21/11/2018** à **09:25**

bonjour,

si la fuite a lieu sur la canalisation partie commune, c'est le syndic qui décide par qui faire la réparation, si c'est sur une partie privative, c'est le copropriétaire qui décide qui faire intervenir. vous pouvez prendre des photos avant l'intervention et vérifier après l'intervention si la réparation est bien faite, vous pouvez dire à ce copropriétaire qu'il prend la responsabilité de faire intervenir un non -professionnel.

salutations

Par **Anthony83300**, le **21/11/2018** à **10:02**

Merci youris pour cette clarté